

N° 2024_097

COMMANDE PUBLIQUE – Demande de subvention CD45 – Eclairage de l'ensemble des salles de sport et annexes

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 6 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 16 décembre 2024 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUERE, Raymond DOUARE, Bruno GUITTARD, Jean-Marc MASSE.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 18
Votants : 20

Excusés :

Valérie LABOUACHRA, Christine ADRIAN

Absent :

Sébastien GALERON

Pouvoirs :

Valérie LABOUACHRA..... Joël GIRARD
Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et en particulier l'article L.1111-10.

Considérant que le Département a fait le souhait de maintenir son effort en faveur des projets d'intérêt communal et ainsi conforter la commune comme échelon indispensable de proximité dans l'organisation territoriale.

Considérant que dans le cadre du « Volet 3 : projets d'intérêt communal », les critères d'aménagement durable et de cohésion sociale et citoyenneté (animation locale, solidarité, enfance/jeunesse, culture, sport, etc.) figurent par les critères examinés lors de la sélection des projets.

Considérant le projet de travaux d'éclairage au sein de l'ensemble des salles de sport et annexes (Gymnase – DOJO – Parties communes) répondant aux critères établis dans le cadre du volet 3 de la Mobilisation du Département en faveur des territoires, selon le devis de Hervé Thermique à hauteur de 46 045€ HT.

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux de remplacement de l'éclairage de l'ensemble des salles de sport et annexes (Gymnase – DOJO – Parties communes)	46 045 €	CD45 (80%)	36 836 €
		Autofinancement (20%)	9 209 €
Total	46 045 €	Total	46 045 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus ;
- **DE SOLLICITER** une subvention au Conseil Départemental du Loiret d'un montant de 36 836€ ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance, Joël GIRARD

